

Rapport de la CoFin sur le préavis N° 24-2019 concernant la réfection routière de la partie supérieure du chemin du Flumez, la réalisation de mesures anticipées pour la prévention des crues (mesures ECF) et le remplacement d'une conduite d'eau potable.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances s'est réunie le lundi 30 octobre 2019 à 19h30. Etaient présents : Madame Barbara de Kerchove, Messieurs Stéphane Jaquet, Marc Châtelain, Roland Rapin, Pascal Vienet, Cédric Tercier et Alain Vionnet Président-rapporteur.

Monsieur Alain Bovay Syndic responsable des Finances a participé à notre séance ainsi que Monsieur Thiery George Municipal et Stéphane Roulet Chef de service. Nous sommes reconnaissants pour leur présence ainsi que pour leurs explications claires et précises.

Préambule

Les Municipalités de Blonay et St-Légier-La Chiésaz ont décidé de travailler ensemble et de manière coordonnée afin de prendre des mesures en amont pour éviter que l'eau ne provoque de trop gros dégâts sur le chemin du Flumez.

Vous trouverez à la page 5 le tableau complet et détaillé des travaux incombant en partie à la commune de Blonay et la partie la plus importante de la réfection du chemin du Flumez et la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dans le chemin de la Baillaz concernant la commune de St-Légier-La Chiésaz.

Objet du préavis

La municipalité nous demande un crédit de CHF 660'500.00 pour la réfection routière de la partie supérieure du chemin du Flumez, la réalisation de mesures anticipées pour la prévention des crues (mesures ECF – Entreprise de corrections fluviales) et le remplacement d'une conduite d'eau potable.

Présentation du projet

Le projet technique a été réalisé par le bureau d'ingénieur B+C à Montreux. Nous laissons le soin à la Commission ad-hoc de rapporter sur les travaux prévus.

Assainissement routier

Le dégrappage et l'évacuation des enrobés devront être éliminés dans une décharge spécialisée. Une teneur en HAP d'environ 7'000mg/kg a été constatée. Le coût de cette évacuation est compté dans le tableau financier page 5.

Aspects financiers

Un appel d'offres en procédure ouverte a été demandé entre décembre 2018 et février 2019, conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement d'application. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise classée première, sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par les conseils communaux.

Sur la base du budget présenté les subventions ECF sont estimées pour notre commune à CHF 250'000.00 et la subvention de l'ECA à CHF 21'000.00, montant total de CHF 271'000.00 à déduire du crédit sollicité de CHF 660'500.00.

Les subventions cantonales et fédérales ont été demandées et seront accordées une fois l'acceptation du préavis par les membres du Conseil communal

A noter, la TVA sur l'évacuation des eaux claires (ECF) pourra être récupérée.

Plan des investissements

Ces coûts ont été portés à hauteur de CHF 800'00.00 pour les routes en 2019.

La situation estimée à ce jour : dépenses engagées pour 2019 honoraires compris CHF 523'206.85, préavis du Flumez CHF 185'000, y compris préavis N° 10-2019 CHF 708'206.85.

Le coût pour l'évacuation des eaux de surface du collecteur chemin du Flumez, montant de CHF 120'000.00, tableau page 5, n'a pas été pris en compte dans le plan des investissements en 2019.

Pour votre information, selon la communication 24-2019, la somme engagée pour le chemin du Chevalet a été réduite au strict nécessaire et remplacée par des travaux plus urgents chemin de Bendes et traitements de fissures qui étaient programmés pour l'année suivante.

Financement

Plafond voté	CHF 95'000'000.00
Dette brute à la date du présent préavis	CHF 56'100'000.00
Amortissement	
Proposition d'amortissement sur une durée de 30 ans.	
<u>Coûts annuels</u> (hors subvention cantonale, TTC)	
Intérêts lissés 1.5 %	CHF 5'000.00
Amortissement	<u>CHF 22'000.00</u>
Total	CHF 27'000.00

Conclusions

Dans la discussion qui s'en suit les membres de la CoFin sont favorables à la réfection du chemin du Flumez et aux travaux de correction fluviale afin d'éviter le débordement du ruisseau et des dégâts qui pourraient être occasionnés sur le dit chemin.

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres de la CoFin, à l'unanimité des membres présents, proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad-hoc d'approuver les conclusions du préavis N° 24-2019, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 660'500.00 ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le pont 8 du préavis.

Pour la CoFin :

Le président-rapporteur



Alain Vionnet

Le vice-président



Stéphane Jaquet